

PRÉFECTURE DE LA CREUSE

la creuse
O

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

portant sur **une demande de déclaration d'utilité publique en vue de l'établissement des périmètres de protection du captage « Les Fayes » situé sur la commune de La Villedieu**

Par arrêté préfectoral en date du 7 juin 2023, une enquête publique est prescrite en mairie de La Villedieu durant 17 jours, soit mardi 4 juillet 2023 à 9 h au jeudi 20 juillet 2023 à 16 h 30, sur une demande de déclaration d'utilité publique.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier sera tenu à la disposition du public, sous format papier, en mairie de La Villedieu, aux heures habituelles d'ouverture au public, à l'exception des jours fériés, soit :

le mardi de 9 h à 12 h
le jeudi de 9 h à 16 h 30

Le dossier sera également consultable sur le site internet des services de l'État dans la Creuse (www.creuse.gouv.fr, rubrique « enquêtes publiques »).

Pendant toute la durée de l'enquête (et jusqu'à sa clôture), le public pourra formuler ses observations :

- soit sur le registre d'enquête publique ouvert à cet effet en mairie de La Villedieu,
- soit par courrier adressé en mairie de La Villedieu, à l'attention de M. le commissaire enquêteur,
- soit par courriel à l'adresse suivante en précisant bien l'objet de l'enquête : pref-enquete-publique-lavilledieu@creuse.gouv.fr

M. André CHOURY, commissaire enquêteur, a été désigné par le Tribunal Administratif de Limoges pour conduire cette enquête publique. Il se tiendra à la disposition du public, pour recevoir ses observations, au cours des permanences qu'il assurera en mairie de La Villedieu :

- le mardi 4 juillet 2023 : de 9 h à 12 h,
- le jeudi 20 juillet 2023 : de 13 h 30 à 16 h 30,

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an en mairie de La Villedieu, à la préfecture de la Creuse et sur le site des services de l'État dans la Creuse (www.creuse.gouv.fr).

A l'issue de la procédure réglementaire, la préfète de la Creuse prendra une décision sous la forme d'un arrêté statuant sur la déclaration d'utilité publique.

Annonces légales

LE JOURNAL EST HABILE À PUBLIER LES ANNONCES LÉGALES

Bouclage pour les annonces légales : le lundi à 17 heures

Par arrêté ministériel du 27 décembre 2022, relatif à la fabrication et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales...



BESHARD IMMO

Société civile immobilière au capital de 1 000 euros

Objet social : L'acquisition, l'administration, la vente et l'exploitation par bail, locatif ou autrement...

Objet social : L'acquisition, l'administration, la vente et l'exploitation par bail, locatif ou autrement...

Objet social : L'acquisition, l'administration, la vente et l'exploitation par bail, locatif ou autrement...

Objet social : L'acquisition, l'administration, la vente et l'exploitation par bail, locatif ou autrement...

Objet social : L'acquisition, l'administration, la vente et l'exploitation par bail, locatif ou autrement...

Objet social : L'acquisition, l'administration, la vente et l'exploitation par bail, locatif ou autrement...

Objet social : L'acquisition, l'administration, la vente et l'exploitation par bail, locatif ou autrement...

Objet social : L'acquisition, l'administration, la vente et l'exploitation par bail, locatif ou autrement...

Objet social : L'acquisition, l'administration, la vente et l'exploitation par bail, locatif ou autrement...

AVIS DE CONSTITUTION

Objet : L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, le prêt, le crédit, le crédit de transformation, la construction, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens et choses immobilières...

Objet : L'acquisition, l'administration, la vente et l'exploitation par bail, locatif ou autrement...

Objet : L'acquisition, l'administration, la vente et l'exploitation par bail, locatif ou autrement...

Objet : L'acquisition, l'administration, la vente et l'exploitation par bail, locatif ou autrement...

Objet : L'acquisition, l'administration, la vente et l'exploitation par bail, locatif ou autrement...

Objet : L'acquisition, l'administration, la vente et l'exploitation par bail, locatif ou autrement...

Objet : L'acquisition, l'administration, la vente et l'exploitation par bail, locatif ou autrement...

Objet : L'acquisition, l'administration, la vente et l'exploitation par bail, locatif ou autrement...

Objet : L'acquisition, l'administration, la vente et l'exploitation par bail, locatif ou autrement...

Objet : L'acquisition, l'administration, la vente et l'exploitation par bail, locatif ou autrement...

SAFER NOUVELLE AQUINAIE

Publication officielle en application des articles L.149-1, L.141-3, L.141-4 et R.142-1 du Code de Commerce

Objet : L'acquisition, l'administration, la vente et l'exploitation par bail, locatif ou autrement...

Objet : L'acquisition, l'administration, la vente et l'exploitation par bail, locatif ou autrement...

Objet : L'acquisition, l'administration, la vente et l'exploitation par bail, locatif ou autrement...

Objet : L'acquisition, l'administration, la vente et l'exploitation par bail, locatif ou autrement...

Objet : L'acquisition, l'administration, la vente et l'exploitation par bail, locatif ou autrement...

Objet : L'acquisition, l'administration, la vente et l'exploitation par bail, locatif ou autrement...

Objet : L'acquisition, l'administration, la vente et l'exploitation par bail, locatif ou autrement...

Objet : L'acquisition, l'administration, la vente et l'exploitation par bail, locatif ou autrement...

Objet : L'acquisition, l'administration, la vente et l'exploitation par bail, locatif ou autrement...

ENTREPRISE ADAPTEE DU MARGEROT

Société par actions simplifiée au capital de 100 000 euros

Objet : L'acquisition, l'administration, la vente et l'exploitation par bail, locatif ou autrement...

Objet : L'acquisition, l'administration, la vente et l'exploitation par bail, locatif ou autrement...

Objet : L'acquisition, l'administration, la vente et l'exploitation par bail, locatif ou autrement...

Objet : L'acquisition, l'administration, la vente et l'exploitation par bail, locatif ou autrement...

Objet : L'acquisition, l'administration, la vente et l'exploitation par bail, locatif ou autrement...

Objet : L'acquisition, l'administration, la vente et l'exploitation par bail, locatif ou autrement...

Objet : L'acquisition, l'administration, la vente et l'exploitation par bail, locatif ou autrement...

Objet : L'acquisition, l'administration, la vente et l'exploitation par bail, locatif ou autrement...

Objet : L'acquisition, l'administration, la vente et l'exploitation par bail, locatif ou autrement...

PREFECTURE DE LA CREUSE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE portant sur une demande de déclaration d'utilité publique en vue de l'abandon des parcelles de préfecture de captage et Les Feyes à situés sur la commune de La Villedeix

Objet : L'acquisition, l'administration, la vente et l'exploitation par bail, locatif ou autrement...

Objet : L'acquisition, l'administration, la vente et l'exploitation par bail, locatif ou autrement...

Objet : L'acquisition, l'administration, la vente et l'exploitation par bail, locatif ou autrement...

Objet : L'acquisition, l'administration, la vente et l'exploitation par bail, locatif ou autrement...

Objet : L'acquisition, l'administration, la vente et l'exploitation par bail, locatif ou autrement...

Objet : L'acquisition, l'administration, la vente et l'exploitation par bail, locatif ou autrement...

Objet : L'acquisition, l'administration, la vente et l'exploitation par bail, locatif ou autrement...

Objet : L'acquisition, l'administration, la vente et l'exploitation par bail, locatif ou autrement...

Objet : L'acquisition, l'administration, la vente et l'exploitation par bail, locatif ou autrement...

Objet : L'acquisition, l'administration, la vente et l'exploitation par bail, locatif ou autrement...

Objet : L'acquisition, l'administration, la vente et l'exploitation par bail, locatif ou autrement...

Objet : L'acquisition, l'administration, la vente et l'exploitation par bail, locatif ou autrement...

Objet : L'acquisition, l'administration, la vente et l'exploitation par bail, locatif ou autrement...

Annonces légales

LE JOURNAL EST HABILITÉ À PUBLIER LES ANNONCES LÉGALES

Boucheur pour les annonces légales : le Samedi à 17 heures annonces@journal23.fr

Par arrêté ministériel du 27 décembre 2022, relatif à la sanction et aux modalités de publication des annonces judiciaires et officielles...

PRÉFECTURE DE LA CREUSE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE relatif aux travaux de démolition d'édifices publics en vue de l'édification d'une pépinière de protection des captages...

Par arrêté préfectoral en date du 7 juin 2023, une enquête publique est ouverte en matière de La Villedieu durant 17 jours...

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier sera tenu à la disposition du public...

Le dossier sera également consultable sur le site internet des services de l'Etat dans la Creuse...

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public...

En conséquence, le dossier sera tenu à la disposition du public...

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public...

En conséquence, le dossier sera tenu à la disposition du public...



PARC D'ESTER, 3 ALLÉE LOEWY, 67004 LIMOGES

S.N.C. MANSAT-DUMAIGNAUX

SOCIÉTÉ EN NOM COLLECTIF AU CAPITAL DE 10 000 € 30 AVENUE DU BERRY - 23000 GUERET

L'AGE du 24/05/2023 a décidé à compter du même jour une réduction de capital social...

Le 24/05/2023, l'Assemblée Générale a décidé à compter du même jour une réduction de capital social...

Le 24/05/2023, l'Assemblée Générale a décidé à compter du même jour une réduction de capital social...

Le 24/05/2023, l'Assemblée Générale a décidé à compter du même jour une réduction de capital social...

Le 24/05/2023, l'Assemblée Générale a décidé à compter du même jour une réduction de capital social...

Le 24/05/2023, l'Assemblée Générale a décidé à compter du même jour une réduction de capital social...

Le 24/05/2023, l'Assemblée Générale a décidé à compter du même jour une réduction de capital social...

Le 24/05/2023, l'Assemblée Générale a décidé à compter du même jour une réduction de capital social...

Le 24/05/2023, l'Assemblée Générale a décidé à compter du même jour une réduction de capital social...

Le 24/05/2023, l'Assemblée Générale a décidé à compter du même jour une réduction de capital social...

SELARL CHAIX

et associé Maître à Guéret (Creuse), 6 rue de Verdun

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Laurent CHAIX, Maître soussigné, de la SELARL 'CHAIX et associé 'office notarial', à la résidence de GUERET (Creuse), 6, rue de Verdun, le 27 Juin 2023...

Le 27 Juin 2023, l'Assemblée Générale a décidé à compter du même jour une réduction de capital social...

Le 27 Juin 2023, l'Assemblée Générale a décidé à compter du même jour une réduction de capital social...

Le 27 Juin 2023, l'Assemblée Générale a décidé à compter du même jour une réduction de capital social...

Le 27 Juin 2023, l'Assemblée Générale a décidé à compter du même jour une réduction de capital social...

Le 27 Juin 2023, l'Assemblée Générale a décidé à compter du même jour une réduction de capital social...

Le 27 Juin 2023, l'Assemblée Générale a décidé à compter du même jour une réduction de capital social...

Le 27 Juin 2023, l'Assemblée Générale a décidé à compter du même jour une réduction de capital social...

Le 27 Juin 2023, l'Assemblée Générale a décidé à compter du même jour une réduction de capital social...

Le 27 Juin 2023, l'Assemblée Générale a décidé à compter du même jour une réduction de capital social...

Le 27 Juin 2023, l'Assemblée Générale a décidé à compter du même jour une réduction de capital social...



GUERET AUTO PASSION

Société par actions simplifiée au capital de 48 000 euros paré 20 000 euros Siège social : 36 RUE DE LA GRAVE 23000 GUERET

L'Assemblée Générale Extraordinaire des associés du 27 Juin 2023 a décidé de réduire le capital social de 20 000 euros pour le ramener de 48 000 euros à 28 000 euros...

Le 27 Juin 2023, l'Assemblée Générale a décidé à compter du même jour une réduction de capital social...

Le 27 Juin 2023, l'Assemblée Générale a décidé à compter du même jour une réduction de capital social...

Le 27 Juin 2023, l'Assemblée Générale a décidé à compter du même jour une réduction de capital social...

Le 27 Juin 2023, l'Assemblée Générale a décidé à compter du même jour une réduction de capital social...

Le 27 Juin 2023, l'Assemblée Générale a décidé à compter du même jour une réduction de capital social...

Le 27 Juin 2023, l'Assemblée Générale a décidé à compter du même jour une réduction de capital social...

Le 27 Juin 2023, l'Assemblée Générale a décidé à compter du même jour une réduction de capital social...

Le 27 Juin 2023, l'Assemblée Générale a décidé à compter du même jour une réduction de capital social...

Le 27 Juin 2023, l'Assemblée Générale a décidé à compter du même jour une réduction de capital social...

SAFER NOUVELLE AQUITAINE

Publication effectuée en application des articles L. 141-1, L. 141-2, L. 141-3 et R142-1 du Code Rural et de la Pêche Maritime

La SAFER Nouvelle-Aquitaine en propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par répartition, échange ou subrogation tout ou partie des biens suivants :

Descriptif : Parcelles agricoles (bois, prés, champs) à Guéret, Saint-Hilaire, etc.

Le capital social est fixé à cinquante mille (50 000) euros.

Le capital social est fixé à vingt mille euros (20 000 euros).

Le capital social est fixé à cinquante mille (50 000) euros.

Le capital social est fixé à cinquante mille (50 000) euros.

Le capital social est fixé à cinquante mille (50 000) euros.

Le capital social est fixé à cinquante mille (50 000) euros.

Le capital social est fixé à cinquante mille (50 000) euros.

Le capital social est fixé à cinquante mille (50 000) euros.

Le capital social est fixé à cinquante mille (50 000) euros.

GÉNICHON NOBLET

SARL au capital social de 3011,25 euros Siège social : Le Bourg 23050 Bassière Saint Georges 09381 433 304 718 R.C.S. 930001

Changement de Gérant

Le 30 Juin 2023, l'Assemblée Générale extraordinaire a nommé Gérard, Directeur Romain Bouffier...

DUBREUX, PAILLE SARL

RCS GUERET 830-778-730

Suivant acte sous seing privé du 15/06/2023, les associés de la SARL DUBREUX, PAILLE, ont décidé à une cession de parts sociales...

IMMATRICULATION

SCP DROZAT-COULIN/BI Maître associé à AUBUSSON (23200), 30 rue Pierre d'Aulnoy.

Suivant acte reçu par Maître Nicolas DROZAT, notaire à AUBUSSON (02) le 27 Juin 2023...

Le 27 Juin 2023, l'Assemblée Générale a décidé à compter du même jour une réduction de capital social...

Le 27 Juin 2023, l'Assemblée Générale a décidé à compter du même jour une réduction de capital social...

Le 27 Juin 2023, l'Assemblée Générale a décidé à compter du même jour une réduction de capital social...

COMMUNE D'ARRENES

ENQUÊTE PUBLIQUE Portant sur l'édification d'un chemin rural dans le village « Les Grénaies »

Une enquête publique est ouverte sur le projet d'édification d'une partie de chemin rural dans le village « Les Grénaies »...

Le dossier sera également consultable sur le site internet des services de l'Etat dans la Creuse...

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public...

En conséquence, le dossier sera tenu à la disposition du public...

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public...

En conséquence, le dossier sera tenu à la disposition du public...



AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 25/05/2023, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée

Dénomination : ETA PENTUNER SAS Capital social : 1 000 euros Siège : Le Petit Château - 23300 LOURDOUX SAINT PIERRE

Le 27 Juin 2023, l'Assemblée Générale a décidé à compter du même jour une réduction de capital social...

AVIS RECTIFICATIF

Dans le sens de l'article L. 141-1 du Code Rural, la SAFER Nouvelle-Aquitaine en propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par répartition, échange ou subrogation tout ou partie des biens suivants :

Avis d'obsèques / Annonces classées

AVIS D'OBSEQUES

Retrouvez nos avis sur lamontagne.fr et donsnoscoeurs.fr

Pour nous contacter obsèques@centrefranca.com

Les obsèques célébrées ce jour
— Creuse —
Consultances sur www.donsnoscoeurs.fr

La Coréline
10 h 30 : René DESABRES, en l'église.
Lecteur: André PIERRE
13 h 00 : Micheline FLEURY, en l'église.
Sébastien de Puygast
14 h 30 : Maurice VOLODAR, en l'église.
Sébastien de Puygast
15 h 00 : Lucien VIGNARE, au cimetière.

Il y a des obsèques célébrées ce jour, avant tout l'ajout d'un avis dans le journal. 2023/25

GUENET

L'AMIE, l'AMIEZ, l'AMIEZ et le CHOU
ont le plaisir de vous faire part du décès de leur amie

Paulette JEAN

24 ans après d'assistance à ses obsèques au cimetière d'Alain le 26 juin, à 10 h 00.
Consultances sur www.donsnoscoeurs.fr

MARSAIS

Les familles **MOUSSELOU** et **MARACHY**,
Ses enfants et proches,
Ses voisins et amis
ont le plaisir de vous faire part du décès de

Madame Nicole MOUSSELOU

survenue à l'âge de 83 ans.
Ses obsèques religieuses seront célébrées le samedi 24 juin 2023, à 10 heures, en l'église de Néaube.
Nicole épouse à la charnière d'André de Marsais, en son dernier hommage pour lui être rendu.
Flowers naturelles uniquement.
La famille remercie par avance toutes les personnes qui prendront part à sa peine et tout particulièrement l'ensemble du personnel de l'HÔPITAL de Néaube, pour sa gentillesse et son dévouement.
M. Buisson, Assurances.
Consultances sur www.donsnoscoeurs.fr

SAINTE-AGNE-DE-VERDELLE — GUENET

Marian et Marie, ses enfants ;
Elle, son petit-fils adoré
ont le plaisir de vous faire part du décès de

Madame Eveline DELAGE

Les obsèques auront lieu le mardi 27 juin 2023, à 10 h 15, au cimetière du Grand-Cimetière d'Alain.
10 fleurs si pliques.
La famille remercie par avance toutes les personnes qui prendront part à sa peine.
P.F. services funéraires, Guinet.

BORD-SAINT-GEORGES

Christine et Emmanuel NEGAUD,
Jean-Claude et Geneviève TEMPLER,
Richard TEMPLER,
ses enfants ;
Ses petits-enfants,
Ainsi que toute la famille
ont le plaisir de vous faire part du décès de

Claude TEMPLER

survenue à l'âge de 88 ans.
La crémation aura lieu mardi 27 juin 2023 avec l'incinération finale.
Flowers naturelles seulement.
La famille remercie par avance toutes les personnes qui prendront part à sa peine.
Bonne fondation.
Consultances sur www.donsnoscoeurs.fr

LA SOUTERRAINE (Saint-Guilhem-les-Bains)

Marie-Christine et Patrick PERRET,
Jean-Mary et Geneviève BERNERON,
ses enfants ;
Sébastien, Thomas, Aubry, Lucienne,
Benjamin,
ses petits-enfants et leurs conjoints ;
Et ses arrière-petits-enfants,
Ainsi que toute la famille
ont le plaisir de vous faire part du décès de

Madame Suzanne BERNERON née GENY

survenue à l'âge de 83 ans.
Ses obsèques religieuses seront célébrées le samedi 24 juin 2023, à 10 h 00, en l'église de la Souterraine.
Un dernier hommage pour lui être rendu à la charnière funéraire de la Souterraine.
Flowers naturelles seulement, sans de pliques, registres à l'église.
La famille remercie par avance toutes les personnes qui prendront part à sa peine, ainsi que son frère à domicile et plus particulièrement Patrick.
M. Buisson-Magasin, la Souterraine.
Consultances sur www.donsnoscoeurs.fr

LA SOUTERRAINE

Marie-Christine et Patrick PERRET,
Jean-Mary et Geneviève BERNERON,
ses enfants ;
Sébastien, Thomas, Aubry, Lucienne,
Benjamin,
ses petits-enfants et leurs conjoints ;
Et ses arrière-petits-enfants,
Ainsi que toute la famille
ont le plaisir de vous faire part du décès de

Madame Suzanne BERNERON née GENY

survenue à l'âge de 83 ans.
Ses obsèques religieuses seront célébrées le samedi 24 juin 2023, à 10 h 00, en l'église de la Souterraine.
Un dernier hommage pour lui être rendu à la charnière funéraire de la Souterraine.
Flowers naturelles seulement, sans de pliques, registres à l'église.
La famille remercie par avance toutes les personnes qui prendront part à sa peine, ainsi que son frère à domicile et plus particulièrement Patrick.
M. Buisson-Magasin, la Souterraine.
Consultances sur www.donsnoscoeurs.fr

PIGNON — SAINT-MAURICE-LES-CHAMPS

M. et Mme BOURDEAUX,
Et toute sa famille
ont le plaisir de vous faire part du décès de

Madame Michelle BOURDEAUX
née OUGLOUP

survenue le 19 juin 2023, à l'âge de 90 ans.
Une cérémonie se tiendra le samedi 24 juin, à 10 h 00, au cimetière d'Alain.
L'inhumation se déroulera le mardi 27 juin, à 10 heures, au cimetière de Pignolet.
Consultances sur www.donsnoscoeurs.fr

AVIS DE DÉCÈS

AVIS DE DÉCÈS

SABRI-JUL — GUENET

Raymond JOUHAUD, son épouse ;
Ses filles et leurs conjoints,
Ses petits-enfants,
Ainsi que toute la famille
ont le plaisir de vous faire part du décès de

Monsieur Camille JOUHAUD

survenue à l'âge de 81 ans.
Selon la volonté familiale, ses obsèques ont eu lieu dans le plus stricte intimité le jeudi 22 juin 2023.
La famille remercie par avance toutes les personnes qui prendront part à sa peine, et tout particulièrement l'ensemble du personnel de soins médicaux de Sabri-July pour leur gentillesse et leur dévouement.
P.F. CIL, Guinet-Guinet.
Consultances sur www.donsnoscoeurs.fr

REMERCIEMENTS

CHAMON — NUZANES

M. Raymond JOHANNO ;
Ses enfants et petits-enfants
très touchés par les nombreuses marques de sympathie, remercient toutes les personnes qui, par leurs présences, messages, envois de fleurs et pliques, se sont associées à leur peine lors du décès de

Madame Yvette AFFRARD

M. Buisson, Assurances.
Consultances sur www.donsnoscoeurs.fr

SAINTE-PEYRE (Les Bains)

Jean COEZE,
Régine COEZE,
Mireille BARRÉ et Joseph ANTON,
et leurs enfants, fiancés et amis,
Ainsi que toute la famille
très touchés par vos témoignages de sympathie, remercient sincèrement toutes les personnes qui, par leur présence, leurs messages, fleurs, attentions, se sont associées à leur peine lors du décès

Monsieur Roger NIKOFF

M. Buisson-Magasin, Guin.

Contactez le service Obsèques

On parle de vendredi - 10h - 18h
Samedi - 9h - 18h
Pour une assistance à domicile
ou pour un accompagnement
04 73 17 30 98
04 73 17 30 98 - www.donsnoscoeurs.fr

ANNONCES LÉGALES

Retrouvez toutes les annonces sur www.centrefranca.com

04.73.17.30.27
legales@centrefranca.com

MARCHÉS PUBLICS ET PRIVÉS

Creusatis

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

CRUSAIS - OFFRE PUBLIQUE DE L'AMBIENT DE LA CRUSIS
M. André BENOÎT - Directeur général
20, avenue de France
BP 27000 Guéret
Tél. : 05 55 51 16 16 - 05 55 51 16 17
Bâtiment scolaire - 29000 Guéret
L'avis est disponible sur www.creusatis.fr
Objet : Marché de location d'ascenseur à destination de la commune de la Souterraine.
Procédure : Procédure ouverte
Forme de soumission :
Procédure écrite et orale
Modalités d'admission : offre économiquement la plus avantageuse exprimée en fonction des critères mentionnés dans le cahier des charges figurant dans le présent avis d'appel à concurrence.
Date de clôture : 25/07/2023 à 10h 00
Date de la publication : 20/07/2023
Les détails de plus détails des modalités sont sur www.creusatis.fr. Pour obtenir le cahier des charges, il est possible de contacter M. l'architecte chargé de la mise en œuvre de la prestation à l'adresse suivante : architecte@creusatis.fr

ANNONCES LÉGALES ET ADMINISTRATIVES

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

portant sur une demande de délimitation d'unité cadastrale au titre de l'élaboration des cartes de protection de paysage à la fois à l'égard de la commune de Néaube et de la commune de Néaube

Par arrêté préfectoral en date du 7 juin 2023, l'avis public est ouvert au titre de la loi n° 2000-477 du 17 mai 2000 relative à l'équipement de la commune de Néaube.

Le dossier est à disposition de tous les citoyens à la mairie de Néaube, au 10 rue de la République, du lundi au vendredi, de 9h à 17h, et de 9h à 12h, le samedi de 9h à 12h.

Le dossier est également accessible au titre de la loi n° 2000-477 du 17 mai 2000 relative à l'équipement de la commune de Néaube, au 10 rue de la République, du lundi au vendredi, de 9h à 17h, et de 9h à 12h, le samedi de 9h à 12h.

Il est possible de consulter le dossier de l'avis public sur le site internet de la commune de Néaube, à l'adresse suivante : www.neaube.fr.

Le dossier est également accessible au titre de la loi n° 2000-477 du 17 mai 2000 relative à l'équipement de la commune de Néaube, au 10 rue de la République, du lundi au vendredi, de 9h à 17h, et de 9h à 12h, le samedi de 9h à 12h.

Il est possible de consulter le dossier de l'avis public sur le site internet de la commune de Néaube, à l'adresse suivante : www.neaube.fr.

Le dossier est également accessible au titre de la loi n° 2000-477 du 17 mai 2000 relative à l'équipement de la commune de Néaube, au 10 rue de la République, du lundi au vendredi, de 9h à 17h, et de 9h à 12h, le samedi de 9h à 12h.

Il est possible de consulter le dossier de l'avis public sur le site internet de la commune de Néaube, à l'adresse suivante : www.neaube.fr.

CARNET SERVICES OBSÈQUES

POMPES FUNÈRES

- POMPES FUNÈRES CHALUMEAU**
Mairie - Chambre funéraire
BOIRAT - BENDILLAC - CHATELIEU - MALVALEIX - 05.55.51.20.51 - 24h/24 - 7/7
- POMPES FUNÈRES AUBOIRON**
Prestations funéraires - Contrats obsèques Chambres funéraires - Fleuriste
67, av. de la République, EVALUX-LES-BAINS
4, av. G.-Clemenceau, CHAMBOIN/VOURIEZE
05.55.55.51.26 - 7/7 - 24h/24
- PF ROC FLEUR ALAIN JANET**
Mairie - Chambre funéraire
20, avenue René-Cassin - ZI Cher du Prat - 23000 GUÉNET - 05.44.30.05.00 - 7/7 - 24h/24

04 73 17 30 98

PROCÈS VERBAL DE SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS

De
André CHOURY
Commissaire enquêteur

DÉCISION DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE LIMOGES
E23000048/87 DUP 23 en date du 2 juin 2023

ENQUÊTE PUBLIQUE

du mardi 4 juillet 2023 au jeudi 20 juillet 2023 inclus, relative au projet concernant une demande de déclaration d'utilité publique en vue de l'établissement des périmètres de protection du captage « Les Fayes » commune de La Villedieu (23)

Maîtrise d'ouvrage : Commune La Villedieu
Autorité organisatrice, Préfecture de la Creuse
Arrêté préfectoral du 7 juin 2023

Destinataire : Monsieur LETELLIER Thierry, Maire de la commune

I.- PREAMBULE

A la demande de la commune de La Villedieu, il a été procédé à une enquête publique relative au projet concernant une demande de Déclaration d'Utilité Publique en vue de l'établissement des périmètres de protection du captage Les Fayes, délibération du conseil municipal le 12 mars 2021.

L'enquête publique a pour objet d'assurer :

- La participation du public,
- L'information de celui-ci,
- La prise en compte des intérêts des tiers, lors de l'élaboration des décisions susceptibles d'affecter l'environnement mentionnées à l'article L.123-2 du code de l'environnement, en l'espèce le projet concernant une demande de déclaration d'utilité publique en vue de l'établissement des périmètres de protection du captage Les Fayes.

Les observations et propositions recueillies au cours de l'enquête sont prises en considération par le maître d'ouvrage et par l'autorité compétente pour prendre la décision.

L'observation est la manifestation d'un avis sur le projet ou l'une de ses composantes, avis qui peut être positif, négatif ou indifférent.

Lorsqu'elles sont nombreuses et concordantes, les observations peuvent refléter l'opinion générale du public face au projet.

La proposition souvent individuelle mais parfois collective (associations ou groupes de riverains) vise à améliorer certains éléments du projet, notamment environnementaux.

Elle peut parfois proposer une solution alternative au projet ou une variante partielle, entraînant de ce fait une modification substantielle de celui-ci, voire une remise en cause.

a

C'est par rapport à cette dernière formulation que le maître d'ouvrage ou l'autorité organisatrice à l'obligation de répondre, soit positivement en utilisant la procédure de suspension de l'enquête publique ou d'enquête complémentaire en application des articles R.123-22 et R.123-23, soit négativement dans le cadre de son mémoire s'il la rejette.

La présente enquête publique s'est déroulée du mardi 4 juillet 2023 au jeudi 20 juillet 2023 à 16 heures 30 inclus, soit pendant 16 jours consécutifs, conformément aux dispositions de l'article L.123-9 alinéa 2 du code de l'environnement.

L'enquête s'est déroulée sans incident pendant toute sa durée.

Le commissaire enquêteur a tenu les deux permanences prévues en mairie La Villedieu (23), soit le mardi 4 juillet 2023 de 9h à 12h, et le jeudi 20 juillet 2023 de 13h30 à 16h30, et durant celles-ci, a reçu la visite de 6 (six) personnes.

II.- SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS

III.- OBSERVATIONS DU PUBLIC

Six observations ont été formulées par le public sur le registre d'enquête, mais aucune sur la boîte courriel de la Préfecture de la Creuse, organisatrice de l'enquête. En outre, aucune personne ne s'est déplacée en dehors des deux permanences, confirmation du secrétariat de mairie. Par ailleurs, aucune lettre postale ou note n'a été adressée au commissaire enquêteur.

N°	Identité du public	Adresse	Observations
1	DEGABRIEL Claudine	4 rue de l'église 23340 La Villedieu	Ce captage est indispensable pour la survie de commune, celui-ci étant seul pour tous ces habitants
2	LETELLIER Thierry Maire de la commune	Haute Basse 23340 La Villedieu	Seule ressource sur la commune, il est indispensable de sécuriser ce captage par une DUP
3	OTTE Jeannine	4 Route de la Tapisserie 23340 La Villedieu	L'eau est un bien commun indispensable pour la commune, il est nécessaire que le captage soit sur un terrain communal, doit être sécurisé et déclaré d'utilité publique
4	LEBAILLY Michel	Le Bourg 23340 La Villedieu	L'eau est un bien commun précieux et sensible. Soutien le travail de la commune pour sécuriser l'accès à une eau de qualité pour le bien de l'intérêt général
5	SALVIAT Gérard Maire Adjoint de la commune	Le Bourg 23340 La Villedieu	Le captage des « Feyes » alimente en eau potable les habitants depuis 1970 ; il doit être mis en conformité par la mise en œuvre des périmètres de protection, notamment le PPI en pleine propriété et donc cela impose la déclaration d'utilité publique pour acquérir la surface de terrain nécessaire
6	Anonyme		Cette eau non traitée est appréciée depuis des années et il serait dommage pour sa qualité que certaines interventions soient entreprises. Il est peut être nécessaire de sécuriser le périmètre mais en dehors de cela cette source doit rester pure.

2
cb

II.II.- OBSERVATIONS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

S'agissant d'une demande de Déclaration d'Utilité Publique en vue de l'établissement des périmètres de protection du captage « Les Fayes », le commissaire enquêteur souligne que le public qui s'est déplacé, pendant les deux permanences, attache une grande importance à la préservation de l'unique captage qui les alimente en eau potable et qu'il convient de prendre toutes les dispositions utiles pour assurer sa protection vitale pour les habitants de la commune. La déclaration d'utilité publique est donc une nécessité impérative.

Le commissaire enquêteur n'a pas d'observation à formuler sur le projet.

III.- NOTIFICATION

La réglementation relative aux enquêtes publiques prévoit que le commissaire enquêteur rencontre dans la huitaine, le responsable du projet et lui communique les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse.

Conformément aux dispositions de l'article R.123-18 du code de l'environnement, ce procès-verbal de synthèse présente cette enquête et rassemble les observations recueillies lors de son déroulement.

Le présent procès-verbal de synthèse des observations a été dressé, conformément à l'article R.123-28 du Code de l'Environnement, par le commissaire enquêteur afin d'avoir tous les éléments nécessaires pour formuler son avis, et donner à la collectivité ces mêmes éléments pour qu'elle puisse prendre sa décision si nécessaire.

Il a été notifié à Monsieur le MAIRE de La Villedieu qui n'a pas à produire un mémoire en réponse.

A Ussel, le 21 juillet 2023

Le commissaire enquêteur,



3 